



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 12 novembre 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 12 NOVEMBRE 2024

RECTORAT

ARRÊTÉ 2024-10115-SGR du 8 novembre 2024 portant délégations de signature aux adjointe SGRA

ARRÊTÉ 2024-10116-SGR du 8 novembre 2024 portant subdélégations de signature financière pour la région académique



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général de la région
Académique Grand Est**

ARRETE n°2024-10115-SGR

**LE SECRETAIRE GENERAL DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
relatif à la délégation de signature en l'absence du secrétaire général de la
région académique Grand Est**

Vu les articles R222-17 et R 222-17-1 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation,

Vu le décret du 23 octobre 2024 nommant M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2023 portant renouvellement de M. François BOHN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Grand Est ;

VU arrêté ministériel du 27 mars 2024, portant renouvellement dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de région académique de Madame Christelle DIDOT-MARTIN,

VU l'arrêté ministériel en date du 12 avril 2023 portant nomination et classement de madame Isabelle COMTE dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de la région académique GRAND-EST, directrice régionale académique de l'enseignement supérieur.

Vu l'arrêté n°2024-10109 du 4 novembre 2024 relatif à la délégation de signature donnée à M François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Christelle DIDOT-MARTIN secrétaire générale adjointe de la région académique Grand Est,
- Madame Isabelle COMTE secrétaire générale adjointe de la région académique Grand Est, pôle enseignement supérieur,

À effet de signer les actes décrits ci-dessous :

- L'ensemble des actes et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services régionaux, des services académiques et inter académiques qui concourent à la mise en œuvre des politiques de la région académique.
- L'ensemble des actes et correspondances relatifs à la formation professionnelle et l'apprentissage.
- L'ensemble des actes et correspondances relatifs à l'information, à l'orientation et à la lutte contre le décrochage.
- L'ensemble des actes et correspondances relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation
- L'ensemble des actes et correspondances relatifs à la jeunesse, à l'engagement et au sport.

Sont exclus de la présente délégation, les courriers adressés aux ministres, aux parlementaires et les courriers à l'attention personnelle des présidents des collectivités territoriales.

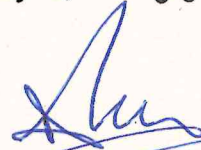
Article 2 :

L'arrêté 2023-380 du 11 mai 2023 est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire de la région académique Grand Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy le, 08 NOV. 2024



François BOHN



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général de la région
Académique Grand Est**

ARRETE n°2024-10116-SGR

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

VU la loi organique n° 2001-692 du 01 août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-29 du 19 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret du 23 octobre 2024 nommant M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2023 portant nomination de M. François BOHN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Grand Est, pour une seconde période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 ;

VU arrêté ministériel du 27 mars 2024, portant renouvellement dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de région académique de Madame Christelle DIDOT-MARTIN,

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de M. Emmanuel THIRY dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand-Est ;

VU l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 26 avril 2023, Sébastien DESCOTES-GENON, Directeur de recherche du CNRS est nommé délégué régional académique à la recherche et à l'innovation du Grand Est à partir du 15 mai 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant M Jean-Nicolas BIRCK, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand-Est ;

VU l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2020 nommant Mme Sarah De BUCK, attachée principale d'administration, chef de la division des affaires financières de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2024 portant nomination et affectation de M. Octave LAVAUX, inspecteur de la jeunesse et des sports à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Grand Est, à l'antenne de Strasbourg en qualité de chef du pôle sport ;

VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2024 portant affectation de M. Frédéric CUIGNET-ROYER, inspecteur de la jeunesse et des sports à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Grand Est, en qualité d'adjoint au chef de pôle, éducation populaire, vie associative ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant M. Sébastien BORGES, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du pôle jeunesse éducation populaire, vie associative à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand-Est ;

VU l'arrêté rectoral du 26 janvier 2022 nommant monsieur Antoine NIEDERLANDER, attaché principal, dans les fonctions de chef de bureau du pilotage et de la performance budgétaire au rectorat de l'académie de Nancy-Metz à compter du 1^{er} mars 2022 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 août 2016 affectant Mme Séverine GARNIER-LEVECQUE, attaché principal de l'État au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté du 02/12/2013 affectant Mme Sophie STREMPLEWSKI, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 28 juin 2022 affectant Mme Jessica WARIN, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 23 août 2016 affectant Mme Valérie MERTZ, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 22 août 2022 affectant Mme Adeline KLEIN, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 24 juillet 2021 nommant monsieur Fabien GILLE, attaché d'administration de l'état, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

VU l'arrêté rectoral du 03 septembre 1997 affectant Mme Véronique SIMON, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 25/01/2021 affectant Mme Sophie MARTIN, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 7 juin 2010 affectant Mme Aurélie MARCHAL, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU la convention de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation représentée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la région académique de Grand Est représentée par le recteur de région académique relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Écologie » du Plan de France Relance ;

VU la convention relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits immobiliers du plan Résilience II du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publique ».

VU l'arrêté préfectoral n°2024/627 du 6 novembre 2024 portant délégation de signature à M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État concernant les BOP des programmes 150, 163, 172, 214 et 219.

A R R E T E

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, à l'effet de :

- Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - o BOP 150 : Formations supérieures et recherche universitaire
 - o BOP 163 : Jeunesse et vie associative
 - o BOP 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
 - o BOP 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale
 - o BOP 219 : Sport
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles et par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

Article 2 :

Subdélégation de signature est également donnée à M. François BOHN à l'effet de signer les actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées :

- Sur les budgets opérationnels de programme (BOP) centraux relatifs aux programmes suivants :
 - o Soutien de la politique de l'éducation nationale (214) – UO 0214-GEST-RACA (UO région académique)
 - o Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs - UO 0348-CMES-CEIP (UO centrale)
 - o Ecologie (362) – UO 0362-CDIE-CEIP (UO centrale)
 - o Compétitivité (363) – UO 0363-MENJ-NUNM
 - o Cohésion (364) – UO 0364-MENJ-SPGE
- Sur les budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux relatifs aux programmes suivants :

- o Formations supérieures et recherche universitaire (150) – UO 0150-GEST-RACA (UO région académique)
- o Jeunesse et vie associative (163) – UO 0163-D067-DR67 et UO 0163-D067-DSNU
- o Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (172) – UO 0172-DR33-ACAL
- o Soutien de la politique de l'éducation nationale (214) – UO 0214-GEST-RACA (UO région académique)
- o Sport (219) – UO 0219-D067-DR67

Article 3 :

Subdélégation de signature est également donnée à M. François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Grand Est, les décisions relatives à la prescription quadriennale ou au relèvement de la prescription.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, subdélégation est donnée à Mme Christelle DIDOT-MARTIN, adjointe au secrétaire général de la région académique Grand Est, à l'effet de signer l'ensemble des opérations décrites aux articles 1, 2 et 3.

Article 5 :

Subdélégation de signature est également donnée à M. Sébastien DESCOTES-GENON, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation à l'effet de signer les notifications de subventions imputées sur le budget opérationnel de programme 172.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, subdélégation est donnée, afin de réaliser les opérations décrites à l'article 1 et 2 à Mme Sarah de BUCK, chef de la division des affaires financières (DAF) de l'académie de Nancy-Metz, coordinatrice des BOP régionaux.

Article 7 :

Subdélégation est donnée par Mme Sarah DE BUCK, cheffe de la division des affaires financières (DAF), afin de réaliser dans CHORUS les opérations de programmation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes aux personnels dont les noms suivent et suivant les rôles qui leurs sont dévolus :

- M. Antoine NIEDERLANDER chef du bureau DAF 3 pour toutes les opérations décrites dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Mme Séverine GARNIER, adjointe au chef de bureau DAF/3, pour toutes les opérations décrites dans l'article 1 du présent arrêté ;

- Mme Sophie STREMPLEWSKI, adjointe au chef de bureau DAF/3, pour toutes les opérations décrites dans l'article 1 du présent arrêté
- Mme Adeline KLEIN, chargée budgétaire, pour toutes les opérations décrites dans l'article 1 du présent arrêté ;
- Mme Christèle ROUH, chargée budgétaire, pour toutes les opérations décrites dans l'article 1 du présent arrêté ;
- Mme Valérie MERTZ, chargée budgétaire, pour toutes les opérations décrites dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Mme Nessima TARTIERE, dans le rôle de responsable de demandes de paiement (DP) et de responsable de recettes pour les opérations relevant de l'article 2 du présent arrêté ;
- M. Fabien GILLE, chef du bureau DAF 2 et responsable du centre de services partagés (CSP) pour toutes les opérations décrites dans l'article 2 du présent arrêté ;
- Mme Jessica WARIN, adjointe au chef de bureau DAF/2, pour toutes les opérations décrites dans l'article 2 du présent arrêté ;
- Mme Véronique SIMON, dans le rôle de responsable d'engagement juridique (EJ) et certificateur de service fait pour les opérations décrites dans l'article 2 ;
- Mme Sophie MARTIN dans le rôle de responsable de demandes de paiement (DP) et de demandes de recettes pour les opérations relevant de l'article 2 du présent arrêté.
- Mme Aurélie Marchal dans le rôle de responsable d'engagement juridique (EJ) pour les opérations décrites dans l'article 2 ;

Article 8 :

Subdélégation de signature est également donnée à M. Emmanuel THIRY, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer les notifications de subventions imputées sur les budgets opérationnels de programme 163, 219 et 364.

Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement, de M. Emmanuel THIRY, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, subdélégation est donnée à :

- Pour les BOP 163 ET 219
 - o M. Jean-Nicolas BIRCK, DRAJES adjoint
- Pour le BOP 163
 - o M. Sébastien BORGES, chef du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative

- o M. Frédéric CUIGNET-ROYER, adjoint au chef du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative
- Pour le BOP 219,
 - o M. Octave LAVAUX, chef du pôle Sport.

Article 10 :

L'arrêté rectoral 2024-8100 SGR du 2 septembre 2024 est abrogé.

Article 11 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication.

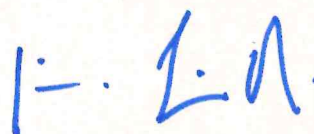
Article 12 :

L'arrêté 2024-10113-SGR du 4 novembre 2024 est abrogé.

Article 13 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy, le 08 NOV. 2024



Pierre-François MOURIER